

2023-01 VOTE DES TAUX 2023 DE FISCALITE DIRECTE
7.2

Après en avoir délibéré, avec **11 voix POUR et 1 voix CONTRE** (M. Ozilou)
des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation :9.15 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :24.40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.27%

2023-02 VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022
7.1

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

DECLARE que les comptes de gestion des budgets Commune, Eaux et Assainissement dressés, pour l'exercice 2022 par le Comptable de Mantes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2023-03 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE
7.1

Après en avoir délibéré, avec **10 voix POUR et 1 voix CONTRE** (M. Ozilou)
des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

DONNE acte au Maire de la présentation du compte administratif 2022 – budget Commune dont les principaux résultats figurent ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 805 886.68	394 163.31
DEPENSES	1 516 492.76	306 571.16
RESULTAT DE L'EXERCICE	289 393.92	87 592.15
Excédent ou déficit n-1 reporté de 2021	1 191 855.21	-292 470.95
RESULTAT DE CLOTURE 2022	1 481 249.13	-204 878.80

CONTASTE les identités en valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE et **APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-04 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – EAUX ET ASSAINISSEMENT

7.1

Après en avoir délibéré, avec **10 voix POUR** et **1 voix CONTRE** (M. Ozilou)

des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DONNE acte au Maire de la présentation du compte administratif 2022 – budget Eaux et Assainissement dont les principaux résultats figurent ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT 2022	INVESTISSEMENT 2022
RECETTES	156 100.98	239 255.69
DEPENSES	263 153.23	191 632.78
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	-107 052.25	47 622.91
Excédent n-1 reporté de 2021	299 842.48	47 305.35
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (excédent dans les 2 sections)	192 790.23	94 928.26

CONTASTE les identités en valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE et APPROUVE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-05 VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNE

7.1

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

CONSTATE que le compte administratif 2022 présente :

- un excédent de fonctionnement **1 481 249.13 €**
- un déficit d'investissement **204 878.80 €**

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

- Recette de fonctionnement :
Chap. 002 - excédent de fonctionnement reporté : **1 276 370.33 €**
- Recette d'investissement :
Art. 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés : **204 878.80 €**
- Dépenses d'investissement :
Chap 001 – déficit d'investissement reporté : **204 878.80 €**

2023-06 VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT

7.1

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

CONSTATE que le compte administratif 2022 présente :

- un excédent en section de fonctionnement **192 790.23 €**
- un excédent en section d'investissement **94 928.26 €**

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

- Recette de fonctionnement :
Chap. 002 - excédent de fonctionnement reporté : **192 790.23 €**
- Recette d'investissement :
Chap. 001 - excédent d'investissement reporté : **94 928.26 €**

2023-07 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE

7.1

Après en avoir délibéré, avec **11 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (M. Ozilou)

des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

VOTE le budget primitif 2023 – Commune arrêté comme suit :

- En section de fonctionnement :
Dépenses **3 042 369.76 €**
Recettes **3 042 369.76 €**
- En section d'investissement :
Dépenses **2 003 846.53 €**
Recettes..... **2 003 846.53 €**

2023-08 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – EAUX ET ASSAINISSEMENT

7.1

Après en avoir délibéré, avec **11 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (M. Ozilou)

des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

VOTE le budget primitif 2023 – Eaux et Assainissement arrêté comme suit :

- En section de fonctionnement :
Dépenses **343 290.23 €**
Recettes **343 290.23 €**
- En section d'investissement :
Dépenses **432 962.76 €**
Recettes..... **432 962.76 €**

2023-09 VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2023

7.1

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

1. LOYERS COMMUNAUX

- CONFIRME comme suit le tarif des loyers communaux qui évoluent au 1^{er} mai :
(MAJ/indice IRL 3^{ème} trim)

Adresse	Montant mensuel du loyer 2023
23 rue Maurice Cléret	668.35
10 rue Contamine	370.89
28 rue Maurice Cléret	455.05
1 Côte Guépin	548.15
30 rue Maurice Cléret	592.65
9 rue de Houdan	519.27

- DECIDE d'appliquer un forfait de charges d'un montant de 100 euros par an réparti mensuellement pour le 30 rue Maurice Cléret.
 - DECIDE de demander le versement d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.
 - DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} mai 2023.
2. LOCATION DES SALLES COMMUNALES

- CONFIRME comme suit le tarif de location des salles :

Forfait 24 h				
Salle	Hab. Septeuil*	Hors Septeuil*	Asso° Septeuil	Asso ° CCPH
Foyer Rural				
Location	500 €	850 €	310 €	400 €
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €
Mille Club				
Location	200 €	500 €	100 €	260 €
Caution	600 €	600 €	600 €	600 €
Hussardière				
Location	300 €	600 €	200 €	300 €
Caution	600 €	600 €	600 €	600 €

Forfait 4 h				
Salle	Hab. Septeuil*	Hors Septeuil*	Asso° Septeuil	Asso ° CCPH
Foyer Rural				
Location	200 €	450 €	150 €	200 €
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €
Mille Club				
Location	150 €	300 €	100 €	120 €
Caution	600 €	600 €	600 €	600 €
Hussardière				
Location	200 €	300 €	100 €	200 €
Caution	600 €	600 €	600 €	600 €

- Habitant de Septeuil : contribuable septeuillais / Hors Septeuil : non contribuable septeuillais et non associatif
- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire a accordé la gratuité des salles en fonction de la motivation de la demande.
- PRECISE que seule la salle de la Hussardière sera mise à disposition des réunions dans le cadre des élections.

3. PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE

- CONFIRME comme suit la participation des communes aux frais de scolarité :

ECOLE MATERNELLE	550,00 €
ECOLE ELEMENTAIRE	400,00 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.

4. DROIT DE PLACE

- CONFIRME comme suit le tarif des droits de place :

COMMERÇANTS REGULIERS HORS MARCHÉ DOMINICAL	85 € / trimestre
VENDEUR AMBULANT DE PRODUITS LOCAUX	85 € / trimestre
SEMI REMORQUE OUTILLAGE/DIVERS	100 € / unité
COMMERÇANTS OCCASIONNELS	8 €/ml
FOIRE A TOUT	5 € / ml
FORAIN	
Manège inférieur à 25 m ²	30 €
Manège de 25m ² à 55m ²	80 €
Manège supérieur à 55m ²	110 €
MARCHÉ DOMINICAL	
Le mètre linéaire par trimestre	15 €/ml/trimestre
Le mètre linéaire par an	55 €/ml/an

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} avril 2023.

5. CONCESSION CIMETIERE / COLOMBARIUM

- CONFIRME comme suit le tarif des concessions :

CIMETIERE 15 ANS	200 €
CIMETIERE 30 ANS	450 €
CIMETIERE 50 ANS	710 €
CIMETIERE 100 ANS	2.000 €
COLOMBARIUM 15 ANS – 1 / 2 URNES	600 €
COLOMBARIUM 15 ANS – 2 / 4 URNES	900 €
COLOMBARIUM 30 ANS – 1 / 2 URNES	700 €
COLOMBARIUM 30 ANS – 2 / 4 URNES	980 €
JARDIN DU SOUVENIR	100 €

	1-2 places	2-4 places
CAVURNE 15 ANS	200 €	250 €
CAVURNE 30 ANS	440 €	850 €
CAVURNE 50 ANS	720 €	1400 €
CAVURNE 99 ANS	1600 €	3100 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.

6. POMPES FUNEBRES

- CONFIRME comme suit le tarif des services funéraires :

VACATION DE POLICE	25 €
PORTEUR	40 €
FOSSE SIMPLE	160 €
FOSSE DOUBLE	210 €
OUVERTURE	100 €
EXHUMATION	100 €
INHUMATION	80 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.

7. EAU - ASSAINISSEMENT

- CONFIRME comme suit le tarif des parts communales pour les services de l'eau potable et de l'assainissement :

PART COMMUNE EAU	0,50 € / m3
PART COMMUNE ASSAINISSEMENT	0,70 € / m3
PART COMMUNALE POMPAGE PRIVE	0,30 € / m3

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.

8. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- CONFIRME comme suit le tarif de la participation pour le financement de l'assainissement collectif :

MAISONS NEUVES (en deux fois)	3.500,00 €
MAISON ANCIENNES (en deux fois)	1.500,00 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.

9. STERES DE BOIS

- CONFIRME comme suit le tarif du stère de bois :

COUPE EN 1 M	60,00 €/stère
COUPE EN 50CM	70,00 €/stère
COUPE EN 33 CM	80,00 €/stère

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.

10. TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE HORS ABRIBUS

- CONFIRME le tarif de la taxe sur la publicité extérieure : 15 euros/m²
Par exemple :

Panneau de 1 x 1 m	25 €
Panneau de 2 x 3 m	100 €
Panneau de 3 x 4 m	190 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.

11. PHOTOCOPIES

- CONFIRME comme suit le tarif des photocopies en noir et blanc :

A4 VERSO	0.21 €/unité
A4 RECTO VERSO	0.42 €/unité
A3 VERSO	0.42 €/unité
A3 RECTO VERSO	0.84 €/unité

Le tarif des photocopies couleur sera de 5 centimes supérieur au tarif en noir et blanc.

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.

12. TENNIS

- CONFIRME comme suit le tarif de la location du court de tennis :

	Durée	Tarif	Caution
Habitant de Septeuil	1 heure	7 €	20 €
	2 heures	10 €	20 €
Hors Septeuil	1 heure	10 €	20 €
	2 heures	15 €	20 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.

-

13. LOCATION DE MATERIEL

- CONFIRME comme suit le tarif pour la mise à disposition des matériels communaux suivants :

Matériels	Tarifs / unité / jour	Caution
Tables	10 €	100 €
Chaises	2 €	100 €
Bancs	5 €	100 €
Stand buvette	110 €	100 €
Friteuse	60 €	100 €
Tente 3x6	120 €	1000 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.

14. LOCATION DE LA SALLE DU DOJO AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES UNIQUEMENT

- CONFIRME comme suit le tarif pour la location de la salle du dojo aux associations sportives uniquement :

Location	270,00 €
Caution	650,00 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.

15. TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE SEPTEUIL MAG

- CONFIRME comme suit le tarif des encarts publicitaires dans le Septeuil Mag

1/1 page : 220 x307 mm	300,00 €
1/2 page : 192 x 120 mm	180,00 €
¼ page : 93 x 117 mm	100,00 €
1/8 page : 93 x 55 mm	60,00 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.

16. TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LES ABRIS BUS

- CONFIRME comme suit le tarif des encarts publicitaires dans le panneau d'affichage de l'abri bus situé place de la mairie :

mensuel	120 €
semestre	500 €
annuel	800 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023.

- DIT que les recettes correspondantes seront recouvrées au chapitre 73, article 7368 du budget communal.

17. LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL SITUE 6 PLACE DE VERDUN

- CONFIRME comme suit le tarif le tarif de la location du local commercial situé 6 place de Verdun :

Durée de la location	Loyer hors charges	Forfait de charges
Journée	20 €	9 €
Week-end (2 jours, du samedi au dimanche)	45 €	15 €
Semaine (7 jours, du lundi au dimanche)	140 €	35 €
Mois	365 €	110 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er juillet 2023.

- DECIDE d'appliquer à chaque signature de contrat : 600 euros de dépôt de garantie et 200 euros pour les frais de ménage éventuels (2 chèques) quelle que soit la durée de location ;
- DECIDE de fixer l'indemnité d'occupation en cas de non restitution des lieux à 200 euros par jour.

18. PARTICIPATION FINANCIERE AU REPAS DU 13 JUILLET

- DECIDE d'adopter la demande de participation financière au repas du 13 juillet :
 - o D'un montant de 5 euros par participant au repas pour les Septeuillais, adultes et enfants à partir de 12 ans.
 - o D'un montant de 10 euros pour les participants n'ayant pas de lien foncier ou fiscal avec la commune de Septeuil ;
- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023

19. REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

- DECIDE de fixer la redevance d'occupation temporaire du domaine public :
 - D'un montant de 1 €/m²/semaine
 - D'un montant de 4 €/m²/mois
- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2023
- CHARGE le Maire de l'exécution et la publication de ces décisions.

20. AIRE DE STATIONNEMENT DE TAXIS

- DECIDE de fixer la redevance d'occupation du domaine public :
 - D'un montant de 500€/place/an
- DECIDE d'appliquer ce tarif à compter du 1er mars 2023
- CHARGE le Maire de l'exécution et la publication de ces décisions.

2023-10 CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

4.1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

le Conseil municipal,

DECIDE de créer UN emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal de 1^{ère} classe dans le cadre des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles maternelles à compter du 16 février 2023.

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, et le nouveau tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2023 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La séance est levée à 20h57.

Septeuil, le 17 février 2023.

Le Maire, Dominique RIVIERE

